



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Conseil d'orientation des retraites

# Quels facteurs permettent aux salariés de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite?

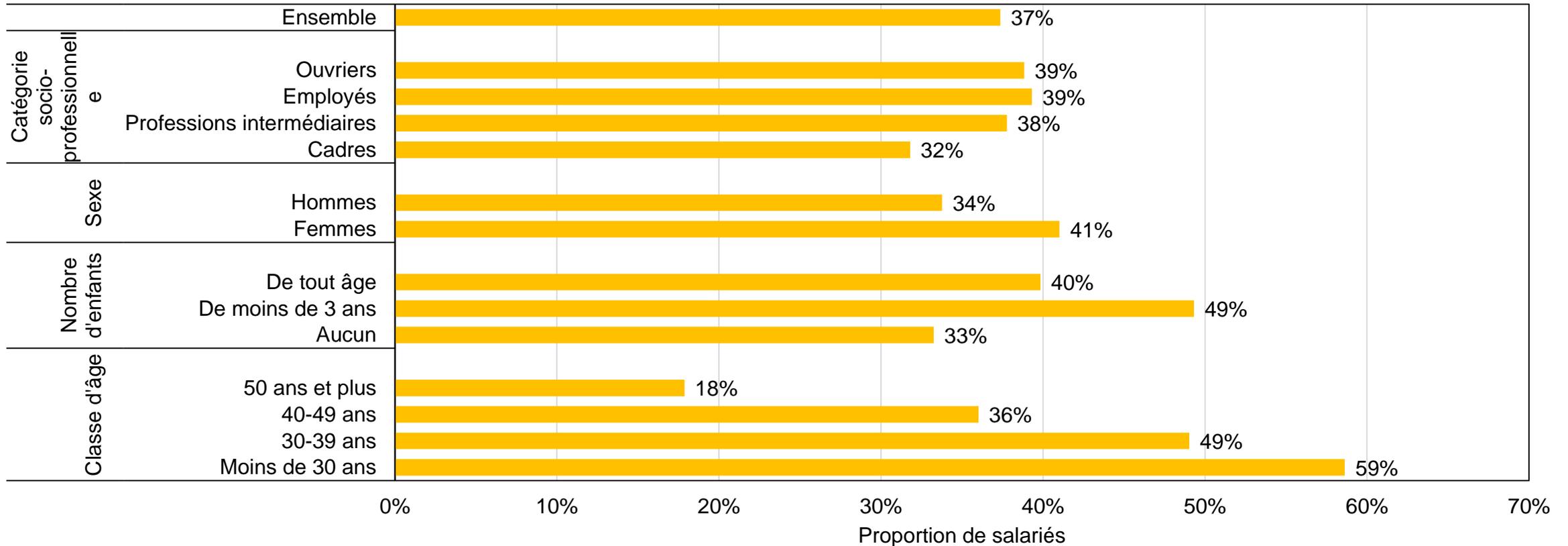
**Mikael Beatriz**

23 mars 2013

# Introduction

- **« Vous sentez-vous capable de faire le même travail jusqu'à la retraite ? »**  
37 % des salariés déclarent que « non » en 2019.
- Quels sont les salariés qui déclarent leur travail insoutenable jusqu'à la retraite ?
- Quels facteurs déterminants?
- Quels leviers permettent d'échapper à un travail insoutenable ?
- Données : enquêtes Conditions de travail – Risque psychosociaux 2013, 2016, 2019.
- Champ : salariés, France hors Mayotte
- En panel : sortie du champ autorisée (non-salariés, sans emploi dont retraités)

# Insoutenabilité du travail des salariés en 2019

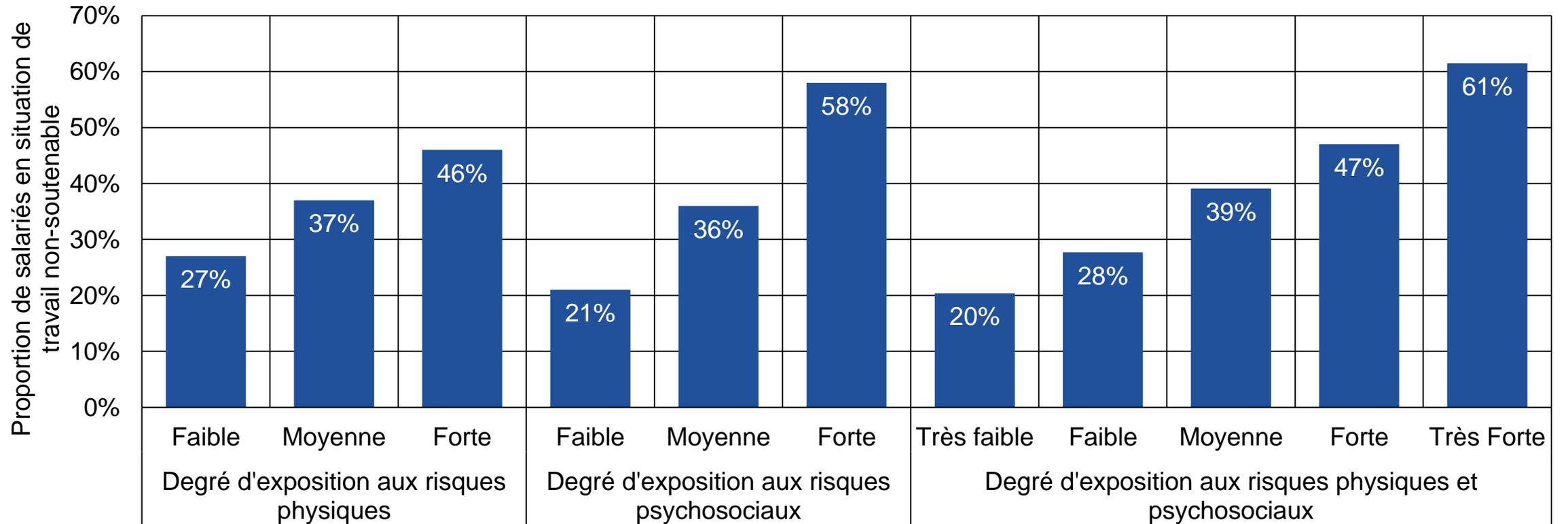


Lecture : en 2019, 39 % des ouvriers déclarent ne pas être capables de faire le même travail jusqu'à la retraite.

Champ : salariés, France hors Mayotte.

Source : enquête Conditions de travail 2019, Dares-Drees-DGAFP

# Expositions pro. et insoutenabilité vont de pair

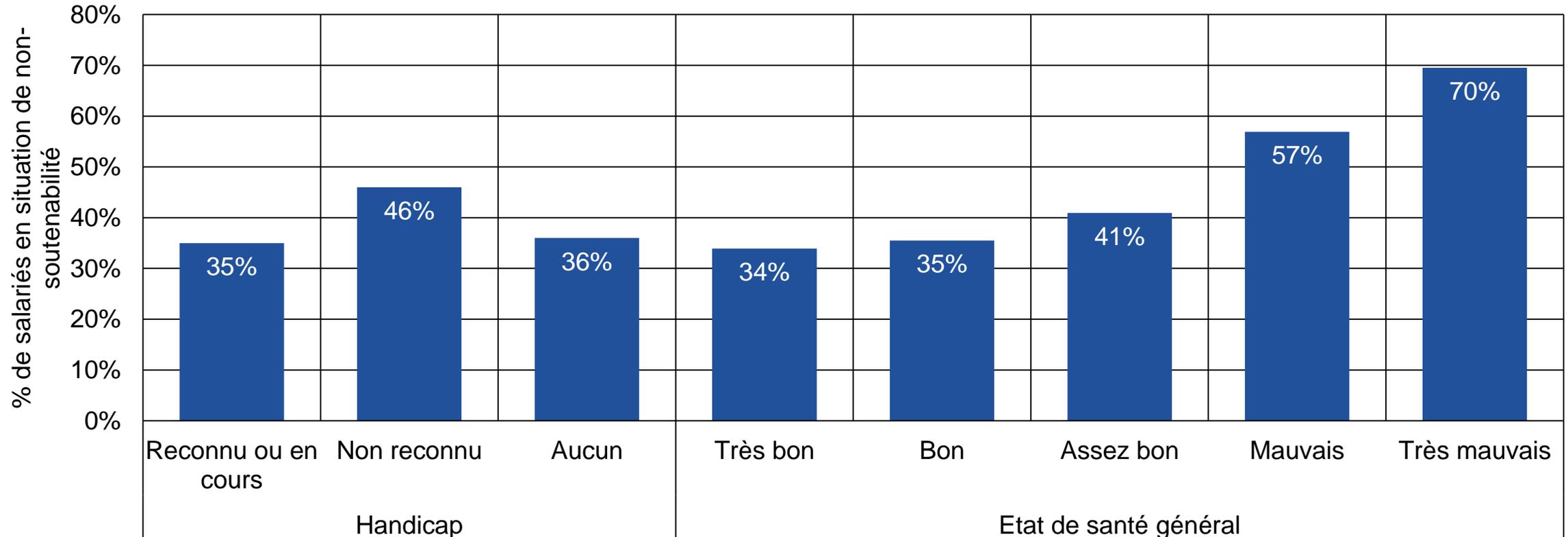


Lecture : en 2019, 27% des salariés faiblement exposés aux risques physiques déclarent ne pas être capables de faire le même travail jusqu'à la retraite

Champ : salariés, France hors Mayotte.

Source : enquête Conditions de travail 2019, Dares-Drees-DGAFP

# Une santé dégradée pèse sur la soutenabilité du travail



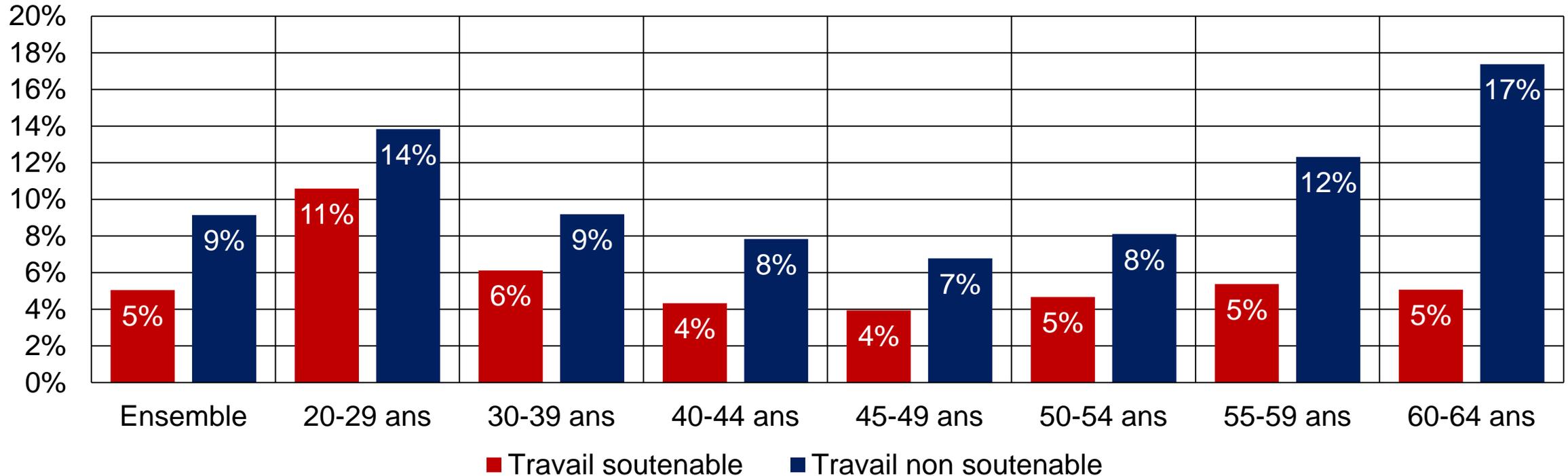
Lecture : en 2019, 35% des salariés en situation de handicap reconnu ou en cours de reconnaissance administrativement déclarent ne pas être capable de faire le même travail jusqu'à la retraite

Champ : salariés, France hors Mayotte.

Source : enquête Conditions de travail 2019, Dares-Drees-DGAFP

# Des interruptions du travail plus fréquentes

Interruptions du travail d'un an ou plus dans les trois ans qui suivent



Lecture : les salariés qui déclarent ne pas être capables de faire le même travail jusqu'à la retraite sont 9 % à connaître un arrêt de travail d'un an ou plus dans les trois ans qui suivent.

Champ : salariés, France hors Mayotte

Source : enquêtes Conditions de travail 2013-2016-2019, Dares-Drees-DGAFP

# L'insoutenabilité tend à perdurer dans le temps

- **Trois ans plus tard, 60 %** des salariées ayant un travail insoutenable sont toujours dans cette situation.
- **Six ans plus tard, 52 %** le sont encore.

→ Quels facteurs augmentent ou non la probabilité de **sortie** de l'insoutenabilité ?

**1. Amélioration de l'organisation du travail** : environ **+10 pts** par dimension

*plus d'autonomie, moins d'intensité, plus de soutien social*

**2. Changements de l'environnement de travail** : **-12 pts**.

*Mais l'information des salariées (-6 pts), la consultation (-4 pts), la participation des salariées (+6 pts) limitent cette dégradation.*

**3. Dispositifs de prévention** (entre 0 et **+3 pts**)

*(documentation, information et formation aux risques, consultation de médecine du travail)*

**4. Mobilité professionnelle** : quitter le salariat (**+31 pts**), changer de profession (**+20 pts**), de poste (**+13 pts**), d'établissement (**+10 pts**).

# Des conditions dégradées de départs en retraite

Parmi les retraités, en emploi trois ans auparavant, et dont le travail était insoutenable :

- 48 % partent à la retraite **parce que leur état de santé rendait leur travail difficile** (contre 15 % pour ceux dont le travail était soutenable).
- 40 % partent à la retraite **parce qu'ils étaient insatisfaits de leur conditions de travail** (contre 18 %).
- 19 % partent **avant l'âge légal de départ** (contre 12 %)
  - 62 % citent la santé et 45 % les conditions de travail comme facteurs importants de départ (contre 45 % et 39 %).
- 30 % partent **avant d'avoir obtenu les conditions d'une retraite à taux plein** (contre 16 %).
  - 49 % citent la santé et 56 % les conditions de travail comme facteurs importants de départ (contre 33 % et 48 %).

# Merci de votre attention

# Annexe : Les métiers les plus concernés

Famille professionnelle	% de salariés
Caissiers, employés de libre service	66
Employés de la banque et des assurances	61
Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	58
Infirmiers, sages-femmes	55
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	54
Ouvriers non qualifiés de la manutention	51
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	50
Ouvriers non qualifiés de la mécanique	49
Vendeurs	48
Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	48
Ouvriers non qualifiés des industries de process	47
Aides-soignants	47
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	46
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	45
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics	44

Lecture : en 2019, 66 % des caissiers, employés de libre-service déclarent ne pas être capables de faire le même travail jusqu'à la retraite.

Champ : salariés, France hors Mayotte.

Source : enquête Conditions de travail 2019, Dares-Drees-DGAFP

# Annexe : Les métiers les moins concernés

Famille professionnelle	% de salariés
Secrétaires	17
Techniciens de l'informatique	18
Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	23
Employés de maison	23
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et D)	25
Personnels d'études et de recherche	26
Professionnels des arts et des spectacles	26
Médecins et assimilés	27
Secrétaires de direction	27
Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)	27
Employés de la comptabilité	28
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	28
Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	28
Ouvriers qualifiés de la manutention	29
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	30

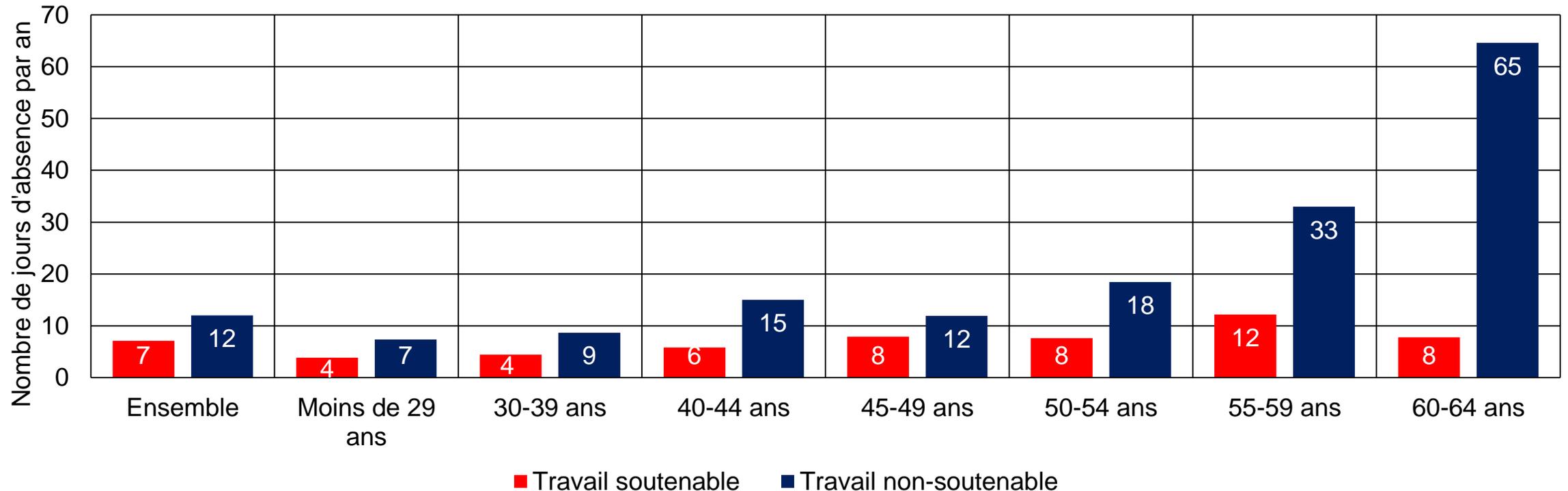
Lecture : en 2019, 17 % des secrétaires déclarent ne pas être capables de faire le même travail jusqu'à la retraite.

Champ : salariés, France hors Mayotte.

Source : enquête Conditions de travail 2019, Dares-Drees-DGAFP

## Annexe : des interruptions du travail plus fréquentes (partie 2)

Nombre moyen de jours d'absence au travail pour arrêts maladie au cours des 12 derniers mois, hors maternité.



Note : jours d'absence correspondant à des arrêts maladie au cours des douze derniers mois hors congés de maternité.

Lecture : en 2019, les salariés qui déclarent ne pas être capables de faire le même travail jusqu'à la retraite s'absentent du travail pour raisons de santé (hors maternité) 12 jours par an en moyenne.

Champ : salariés, France hors Mayotte.

Source : enquête Conditions de travail 2019, Dares-Drees-DGAFP